

les autres porte-parole de l'opposition n'ont peut-être pas parlé.

Je suis reconnaissant au ministre de nous avoir fait tenir, avant l'ouverture de la séance, copie de ses observations. J'ai trouvé fort intéressantes ses remarques au sujet de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun européen et des échanges commerciaux en général entre les pays membres de l'OCDE. La question vise directement la communauté atlantique et est reliée à certains propos tenus lors de l'avant-dernière conférence des parlementaires de l'OTAN. Il vaut la peine, à mon avis, de fournir aux divers pays toutes les occasions possibles de s'entretenir et de coordonner leurs efforts en vue de favoriser davantage le libre-échange.

Le ministre aurait peut-être pu formuler quelques autres observations sur la possibilité de lever certaines restrictions commerciales générales; au fait, le libre-échange devrait s'harmoniser avec les politiques que son propre parti a envisagées. Dans un contexte plus vaste, c'est l'unique solution aux problèmes de relations internationales qui se posent aujourd'hui.

Les commentaires du ministre au sujet des pays où il y a pénurie d'aliments sont aussi très opportuns. Je me demande s'il avait quelque chose à nous signaler quant à la situation désespérée en Inde. De toute évidence, les paroles seules ne sauraient résoudre le problème de la répartition des vivres dans le monde.

Qu'il me soit également permis d'ajouter qu'il ne suffit pas, à mon sens, de distribuer des provisions ou d'élaborer des programmes éducatifs pour aider les populations à manutentionner, transformer et augmenter leur propre production alimentaire. C'est la question même des règlements internationaux qui rendent notre propre programme de distributions de denrées si déséquilibré. Bon nombre de pays ne peuvent commercer avec le Canada à cause des problèmes qui leur font face quant aux règlements internationaux.

J'aimerais que le Canada prenne les devants à ce propos, car à moins que nous réussissions à éliminer les restrictions qui font actuellement obstacle à nos rapports commerciaux, grâce à un régime amélioré de règlements internationaux, nous ne pourrions jamais résoudre les problèmes courants relatifs aux perspectives d'échanges, non seulement entre les pays de l'OCDE mais aussi avec ceux avec lesquels nous établissons présentement des relations commerciales de plus en plus marquées.

Il est également fort heureux que le ministre ait noué de nouvelles relations avec nos délégués commerciaux dans différents pays, car c'est à leur travail et à leurs bons offices que nous devons l'établissement croissant de

nouveaux liens commerciaux. A cet égard, il y a lieu de se réjouir de toute occasion de coopération et de consultation. Nous remercions le ministre de ses observations.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ «DURUM»—LES NORMES DE CONTINGENTEMENT RELATIVES À LA COMMERCIALISATION

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant faire une brève déclaration pour informer la Chambre de la politique de contingentement spécial annoncée aujourd'hui par la Commission canadienne du blé au sujet de la mise sur le marché du blé *durum*.

Il y a une forte demande du blé *durum* sur les marchés ces derniers mois. A la fermeture de la saison de navigation, la Commission aura expédié presque tout le blé *durum* qu'elle aura pu transporter aux endroits d'exportation et elle désire vivement que des stocks de ce blé soient entreposés dans les élévateurs terminus et maritimes durant les mois d'hiver afin que des marchés soient conclus en vue de ventes additionnelles pour l'ouverture de la navigation au printemps.

Les producteurs de blé *durum* ont fait relativement peu de livraisons durant la campagne agricole jusqu'à présent; pour encourager les cultivateurs à mettre sur le marché des quantités supplémentaires sous peu, la Commission a établi un contingentement non réglementé pour la livraison du blé de ce genre d'ici le 28 février 1967.

Il est à espérer que ce privilège de livraisons non réglementées encouragera les exploitants agricoles à fournir des quantités considérables de blé *durum* au cours des douze prochaines semaines, qui permettront l'expédition de ces stocks des élévateurs régionaux aux élévateurs de la tête des Lacs pour transport immédiat aux élévateurs maritimes lorsque la navigation recommencera au printemps.

• (3.10 p.m.)

La Commission canadienne du blé justifie cette décision par la nécessité à l'heure actuelle de faciliter des ventes dans un proche avenir grâce aux possibilités de commercialisation offertes ces jours-ci. Si les contingents réguliers retardent les plans de commercialisation des producteurs, nous perdrons des possibilités de ventes à l'avantage de nos concurrents. La Commission demande donc aux producteurs de fournir toute la collaboration nécessaire afin de livrer le plus tôt possible les stocks disponibles de blé dur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Cette annonce était attendue à cause de la situation générale du blé dur.